



MAIRIE  
DE  
**COGGIA**



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2022  
17H00 – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

Date de la convocation :  
11/04/2022

Nombre de membres  
Composants l'Assemblée :  
11

Nombre de Conseillers  
En exercice : 11

Nombre de membres  
Présents : 07

Nombre de votants : 10

Quorum : 06

Secrétaire de séance  
Monsieur COGGIA Jean-  
Dominique

L'an deux mil vingt-deux, et le vendredi 15 avril, à 17 heures  
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en  
séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la  
présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Etaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur COGGIA  
Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur SPADA  
Sébastien, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Monsieur RAFFALLI  
Louis.

Etaient absents : Madame AÏUTI Dominique, Monsieur LAPORTE  
Bernard, Madame BIFERALI Martine, Mme ANDREÏ Brigitte.

Absents représentés : Madame AÏUTI Dominique donne pouvoir à  
Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur LAPORTE Bernard  
donne pouvoir à Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Mme BIFERALI  
Martine donne pouvoir à Monsieur RAFFALLI Louis.

La séance de l'assemblée débute à 17h00

## **1 - Vote des comptes administratifs**

Après présentation des résultats par Jean-Dominique COGGIA, 2<sup>ème</sup> Adjoint, le Conseil Municipal procède au vote des différents comptes administratifs 2021.

Le compte administratif 2021 de la gestion de l'eau du village (M49) est mis au vote :  
Le Maire ne participant pas au vote, celui-ci recueille 9 voix pour et 0 voix contre.  
Le compte administratif du budget de l'eau est adopté.

Le compte administratif 2021 du budget principal de la commune (M14) est mis au vote :  
Le Maire ne participant pas au vote, celui-ci recueille 9 voix pour et 0 voix contre.  
Le compte administratif du budget principal de la commune est adopté.

## **2 – Vote des budgets M49, Lotissement Pinisolu, M14 2022**

Le Maire présente les différents budgets primitifs puis propose leur adoption.

Budget primitif de la gestion de l'eau du village (M49) :  
Le vote recueille 10 voix pour et 0 voix contre.  
Le budget primitif 2022 de la M49 est adopté.

Budget annexe primitif du Lotissement Pinisolu :  
Le vote recueille 10 voix pour et 0 voix contre.  
Le budget primitif 2022 du Lotissement Pinisolu est adopté.

Budget primitif principal de la commune (M14) :  
Le vote recueille 10 voix pour et 0 voix contre.  
Le budget primitif 2022 de la commune est adopté.

## **3 – Création d'un stationnement de taxi**

Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un stationnement de taxi sur la commune de COGGIA.  
Cette proposition recueille 10 voix pour et 0 voix contre et est adoptée.

## **4 – Nomination d'un délégué du SIVOM**

Suite à la démission de délégué du SIVOM de Monsieur Jean-Louis CERVIOTTI, démission actée par Monsieur François COLONNA Président du SIVOM VICO-COGGIA, le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau délégué. Monsieur Jean-Claude AMPART candidat à ce mandat de délégué du SIVOM est élu à l'unanimité à savoir 10 voix pour et 0 voix contre.

Le Maire,  
François COGGIA

